

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Avril 2015.

Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil a abordé les points suivants :

Le conseil municipal, avec 7 membres présents, accepte d'ajouter une délibération concernant l'indemnité de gardiennage des églises.

1 – Vote des taux d'imposition 2015 :

Le conseil municipal à l'unanimité reconduit sans changement les taux d'imposition 2014 à savoir :

- Taxe d'habitation 11,14
- Taxe foncière (bâti) 11,72
- Taxe foncière (non bâti) 110,96

2 – Approbation compte de gestion compte administratif 2014 et affectation du résultat, budget principal et budget annexe de l'eau :

Après examen, le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat de l'année 2014 :

Résultat de clôture, budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 356 604,76 €
Recettes : 412 022,24 € + report 551 173,38 €
Soit un excédent de 606 590,86 €

Investissement :

Dépenses : 97 491,21 € + report de 149 490,66 €
Recettes : 205 886,28 €
Soit un déficit de 41 095,59 €

Le résultat d'ensemble excédentaire, à la clôture est de 565 495,27 €

Résultat de clôture, budget annexe de l'eau :

Fonctionnement :

Dépenses : 42 483,71 €
Recettes : 35 325,06 € + report 30 001,07 €
Soit un excédent de : 22 842,42 €

Investissement :

Dépenses : 48 683,94 € + report 12 433,69 €
Recettes : 93 149,00 €
Soit un excédent de 32 031,37 €

Le résultat d'ensemble excédentaire à la clôture de l'exercice est de 54 873,79 €

3 – Vote des budgets 2015 :

Le conseil approuve à l'unanimité, par chapitre, le budget principal et le budget annexe de l'eau 2015, établi comme suit :

Budget principal

Fonctionnement : équilibré recettes/dépenses à 938 170 €
Investissement : équilibré recettes/dépenses à 277 436 €

Budget annexe de l'eau

Fonctionnement : équilibré recettes/dépenses à 109 000 €
Investissement : équilibré recettes/dépenses à 201 740 €

4 – Subventions communales 2015 :

Le conseil à l'unanimité vote les subventions 2015 aux différentes associations communales

5 Participation aux frais de fonctionnement du service état civil de la commune de Contamines sur Arve :

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de financement, concernant la participation de la commune de Brison aux dépenses d'état civil engendrées par l'implantation du Centre Hospitalier Alpes Léman sur la commune de Contamine/Arve. La participation est fixée à l'acte et la convention est conclue pour une durée de 4 ans.

6 – Convention d'assistance administrative avec le CDG 74 :

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer la convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG 74.

7 – Représentation des communes au sein du conseil communautaire – accord local :

Le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé dans le cadre d'un accord local le nombre et la répartition des sièges pour la représentation des communes au sein du conseil communautaire de la CCFG ainsi :

Bonneville 18 sièges, Marignier 9 sièges, Ayze 3 sièges, Contamine sur Arve 3 sièges, Vougy 2 sièges, Petit Bornand les Glières 2 sièges, Brison 1 siège, soit un total de 38 sièges.

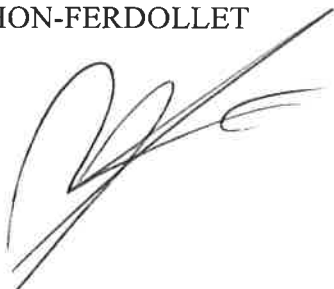
8 – Indemnité de gardiennage des églises communales :

Le conseil municipal, à l'unanimité a décidé de se conformer à la circulaire préfectorale qui conduit au maintien pour 2015 du montant fixé en 2014.

Divers :

- Point sur le recrutement par la CCFG d'un agent qui interviendra sur la commune en remplacement de l'Agent parti à l'automne dernier.
- Cérémonie du 8 mai, en commun avec la commune de Mont-Saxonnex et les anciens combattants AFN
- Suite au dernier conseil d'école, quelques travaux sont à prévoir à l'été.

Le secrétaire de séance,
B. TOCHON-FERDOLLET



M. le Maire,
D. LAYAT

